COMMUNE DE SURBOURG

Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 03/06/2026

Numéro	Objet	Décision
36-2026	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
37-2026	Approbation du compte-rendu de la séance du 30/04/2026	Approuvée
38-2026	Union sportive de Surbourg - participation financière pour l'installation d'arroseurs	Approuvée
39-2026	Tennis Club de Surbourg - Participation financière pour la création du terrain de padel	Approuvée
40-2026	Tennis Club de Surbourg - participation financière pour l'achat d'équipement	Approuvée
41-2026	Remise gracieuse d'astreintes liées à l'infraction d'urbanisme - 48 rue du Maréchal Leclerc	Approuvée
42-2026	Subvention Association Œuvres Scolaires de Wissembourg - subvention annuelle	Approuvée
43-2026	Réintégration d'une parcelle dans l'actif de la commune	Approuvée
44-2026	Désignation des électeurs pour l'élection des délègues du collège des communes au comité syndical - ATIP	Approuvée

Le Maire,

Olivier ROUX

MAIRIE de SURBOURG (BAS-RHIN)

Liste des délibérations : publication électronique sur le site internet de la commune en date du 05/06/2026

Délibérations : publication électronique sur le site internet de la commune en date du 18/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20260603-DCM2026-36-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

Séance du 03 juin 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, GEAUGEY Sophie, IGEL Laura, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 19

Délibération n° 36-2026

Objet : **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme BASTIAN Cathie pour remplir cette fonction.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 04/06/2026

Le Maire
Olivier ROUX

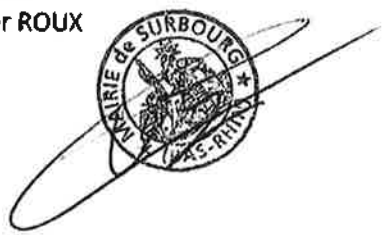

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20260603-DCM2026-37-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

Séance du 03 juin 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, GEAUGEY Sophie, IGEL Laura, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 19

Délibération n° 37-2026

Objet : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 18 voix Pour et 1 abstention le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 04/06/2026

Le Maire
Olivier ROUX

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20260603-DCM2026-38-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

Séance du 03 juin 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, GEAUGEY Sophie, IGEL Laura, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 19

Délibération n° 38-2026

Objet : UNION SPORTIVE DE SURBOURG - PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'INSTALLATION D'ARROSEURS

La commune va acquérir trois arroseurs automatiques pour le terrain d'entraînement de football.

Le devis s'élève à 8 155,20€ TTC (6 796€ HT).

En accord avec l'Union Sportive de Surbourg, il a été convenu que l'association participe au financement de cette acquisition à hauteur de 5 436,80€. (montant HT moins 20% correspondant à la subvention accordée aux associations pour les investissements).

Afin d'acter cette participation, l'Union Sportive de Surbourg et la commune devront signer une convention financière.

Il sera précisé que le remboursement se fera en un seul versement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix Pour et 1 abstention :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière avec l'Union Sportive de Surbourg

- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recettes à l'encontre de l'Union Sportive de Surbourg.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 04/06/2026

Le Maire
Olivier ROUX

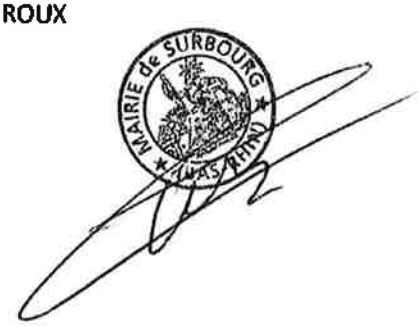

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20260603-DCM2026-39-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

Séance du 03 juin 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, GEAUGEY Sophie, IGEL Laura, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 19

Délibération n° 39-2026

Objet : TENNIS CLUB DE SURBOURG : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CREATION DU TERRAIN DE PADEL

Suite à la création d'un terrain de padel dans l'enceinte sportive du Tennis Club à Surbourg pour un coût total de 64 710,00€ TTC (53 925,00 € HT) et en en accord avec le Tennis Club de Surbourg, il a été convenu que l'association participe au financement de cette acquisition à hauteur de 15 000€.

Afin d'acter cette participation, le Tennis Club de Surbourg et la commune devront signer une convention financière.

Il sera précisé que le remboursement se fera en plusieurs versements selon planning ci-dessous :

- 2026 : 5000€
- Décembre 2027 : 2500€
- Décembre 2028 : 2500€
- Décembre 2029 : 2500€
- Décembre 2030 : 2500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière avec le Tennis Club de Surbourg,

- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recettes à l'encontre du Tennis Club de Surbourg.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 04/06/2026

Le Maire
Olivier ROUX

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20260603-DCM2026-40-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

Séance du 03 juin 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, GEAUGEY Sophie, IGEL Laura, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 19

Délibération n° 40-2026

Objet : **TENNIS CLUB DE SURBOURG - PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENT**

La commune va acquérir un balai destiné à l'entretien du nouveau terrain de padel.

Le devis s'élève à 759,60€TTC (633,00€HT).

En accord avec le Tennis Club de Surbourg, il a été convenu que l'association participe au financement de cette acquisition à hauteur de 506,40€ (montant HT moins 20% correspondant à la subvention accordée aux associations pour les investissements).

Afin d'acter cette participation, le Tennis Club de Surbourg et la commune devront signer une convention financière.

Il sera précisé que le remboursement se fera en un seul versement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière avec Tennis Club de Surbourg,
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recettes à l'encontre de Tennis Club de Surbourg.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 04/06/2026

Le Maire
Olivier ROUX

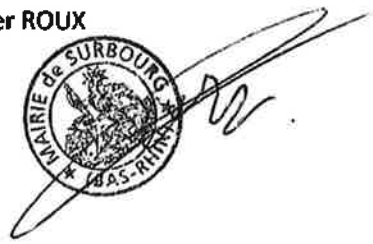

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

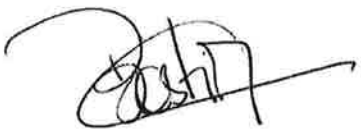

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20260603-DCM2026-41-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

Séance du 03 juin 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, GEAUGEY Sophie, IGEL Laura, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 19

Délibération n° 41-2025

Objet : **REMISE GRACIEUSE D'ASTREINTES LIEES A L'INFRACTION D'URBANISME - 48 RUE DU MARECHAL LECLERC**

Le Maire expose :
La commune a appliqué des pénalités à MM. Vincent et Anthony Pfohl à la suite de la démolition, sans autorisation préalable, de hangars situés au 48 rue du Maréchal Leclerc, en zone ABF.
Deux premiers titres de recettes, d'un montant total de 4 550 € ont été émis le 16/07/2025 correspondant à 91 jours d'astreintes du 13/04/2025 au 13/07/2025 (50 €/jour).
Deux autres titres d'un montant total de 4 600 € ont été établis le 13/10/2025 pour la période allant du 14/07/2025 au 12/10/2025.
Durant la deuxième période, M. Pfohl Vincent a déposé un permis de construire qui a été accordé le 08/01/2026.

Les intéressés ont demandé la clémence de la commune et l'annulation des deux titres établis.

Le conseil municipal, après discussion, avait maintenu dans un premier temps sa position en raison de l'infraction commise et par souci d'équité envers les administrés qui respectent les règles d'urbanisme.

Toutefois, compte tenu du dépôt du permis de construire et de la démarche des frères Pfohl visant à régulariser leur situation, le conseil municipal du mandat précédent avait validé oralement une remise gracieuse pour la seconde période d'astreinte correspondant au montant de 4 600 €.
Afin d'acter cette décision, il est demandé au conseil municipal d'adopter la délibération ci-dessous :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une remise gracieuse pour la seconde période d'astreinte ;

- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **PRECISE** que cette remise gracieuse d'un montant total de 4 600 € sera imputée au compte 6577 intitulé « Remises gracieuses ».

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 04/06/2026

Le Maire
Olivier ROUX

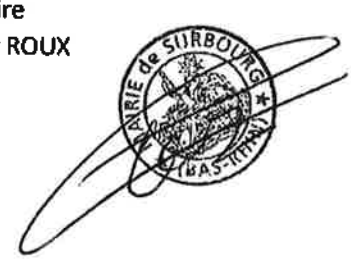

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20260603-DCM2026-42-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

Séance du 03 juin 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, GEAUGEY Sophie, IGEL Laura, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 19

Délibération n° 42-2025

Objet : **ASSOCIATION DES ŒUVRES SCOLAIRES DE WISSEMBOURG – SUBVENTION ANNUELLE**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg.

Cette association œuvre pour les élèves depuis près de 60 ans. Elle propose notamment des sorties culturelles, du matériel pédagogique et sportif, l'organisation des transports des sorties "ski", services que les écoles sollicitent régulièrement.

La demande de subvention est de 2 € par enfant scolarisé à Surbourg.

Le nombre d'élèves scolarisés à Surbourg étant de 145, le montant de la subvention s'élève à 290,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix Pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le soutien à l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg par le versement d'une subvention en 2026 de 290,00 €,

- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la somme et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2026.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 04/06/2026

Le Maire
Olivier ROUX

MAIRIE de SURBOURG

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20260603-DCM2026-43-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

Séance du 03 juin 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, GEAUGEY Sophie, IGEL Laura, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 19

Délibération n° 43-2025

Objet : **REINTEGRATION D'UNE PARCELLE DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la création de la première tranche du lotissement « Les Vergers », la parcelle cadastrée FRONACKER d'une surface de 32, 83 ares appartenant à la commune de Surbourg a été sortie par erreur de l'actif de la commune lors des actes de ventes réalisés pour la première tranche.

Cette parcelle doit être réintégrer dans l'actif de la commune afin de pouvoir procéder à l'écriture comptable liée à la vente des surfaces de voiries de la tranche 2 du lotissement « Les Vergers ».

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DE REINTEGRER** dans l'actif de la commune la parcelle cadastrée FRONACKER d'une surface de 32, 83 ares par opération d'ordre non budgétaire sous le n°TER0033B, au compte 2113 pour la valeur historique/vénale de 682,16€,

- **DE CHARGER** le service compétent de mettre à jour l'inventaire physique et comptable de la commune, en collaboration avec le comptable public.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 04/06/2026

Le Maire
Olivier ROUX

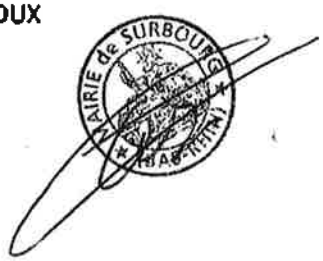

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20260603-DCM2026-44-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 19

Séance du 03 juin 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, MEYER Mickaël, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, GEAUGEY Sophie, IGEL Laura, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 19

Délibération n° 44-2025

Objet : **DESIGNATION DES ELECTEURS POUR L'ELECTION DES DELEGUES DU COLLEGE DES COMMUNES AU COMITE SYNDICAL - ATIP**

Le Maire expose :

La commune de SURBOURG est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 juillet 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE M. Olivier ROUX** en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP ;

- **DESIGNE M. Daniel GROSSHANS** en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 04/06/2026

Le Maire
Olivier ROUX

MAIRIE de SURBOURG (BAS-RHIN)

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN